



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Les femmes dans les parlements : regard sur les 20 dernières années



Si la représentation des femmes a considérablement progressé au Panama en 2014, le fait d'amener davantage de femmes de différents horizons au Parlement contribue aussi à y accroître leur présence. © Reuters/C. Jasso, 2014

## Vingt années de records battus

*On a assisté au cours des vingt dernières années à une augmentation impressionnante de la proportion des femmes parlementaires dans le monde; la moyenne mondiale a presque doublé sur cette période et la quasi-totalité des régions ont réalisé des progrès substantiels vers l'objectif de 30 % de femmes à des postes de prise de décision.*

En 1995, les déléguées présentes à la quatrième Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes ont signé, unanimement, le Programme d'action de Beijing. Celui-ci a été qualifié de « nouveau programme pour l'émancipation des femmes » avec pour mission de supprimer tous « les obstacles à la participation active des femmes à toutes les sphères de la vie publique et privée ». Le programme fixait un objectif de 30 % de femmes aux postes de prise de décision, proposant une large palette de stratégies pour y parvenir, parmi lesquelles la discrimination positive, le débat public, la formation et le mentorat à l'intention de femmes leaders.

Au cours des 20 dernières années, les pays du monde ont enregistré des avancées substantielles dans la réalisation de cet objectif de 30 %. Au plan mondial, la moyenne de représentation des femmes dans les parlements nationaux a presque doublé, passant de 11,3 % en 1995 à 22,1 %

## POINTS SAILLANTS

### Au plan mondial

- La représentation moyenne des femmes dans les parlements du monde a presque doublé entre 1995 et 2015, passant de 11,3 % en 1995 à 22,1 % en 2015. Cette proportion a progressé dans près de 90 % des 174 pays pour lesquels des données sont disponibles pour ces deux années.
- Sur la même période, le nombre des chambres uniques ou basses comprenant plus de 30 % de femmes parlementaires a grimpé de 5 à 42 tandis que le nombre de celles comprenant plus de 40 % de femmes passait d'une seule à 13. En 2015, quatre chambres ont dépassé la barre des 50 %, l'une d'entre elles comprenant même plus de 60 % de femmes.
- Les pays en tête du classement se sont diversifiés : les 10 premiers, parmi lesquels figuraient huit pays européens en 1995, comprennent maintenant quatre pays en Afrique sub-saharienne et trois pays en Europe et trois pays sur le continent américain.
- Le nombre des chambres uniques ou basses comprenant moins de 10 % d'élues a nettement baissé, passant de 109 en 1995 à 38 en 2015 et le nombre de chambres entièrement masculines est tombé de 10 à cinq.
- Outre l'évolution des conditions politiques, un facteur a joué un rôle essentiel dans ces changements : la mise en place de quotas électoraux par sexe. Alors qu'ils ne concernaient qu'un petit nombre de pays en 1995, on en trouve dans plus de 120 pays en 2015.
- Alors que des augmentations notables ont été enregistrées au cours des années précédentes, la progression de la part moyenne des femmes parlementaires dans le monde a marqué le pas en 2014, enregistrant une hausse de 0,3 % seulement pour s'établir à 22,1 %. En 2014, les femmes ont remporté 2 147 des 10 265 sièges à pourvoir ou à renouveler.

# POINTS SAILLANTS

## Au plan régional

- Amériques : la représentation des femmes dans les parlements (toutes chambres confondues) a plus que doublé entre 1995 et 2015, pour atteindre 26,4 % et enregistrer la plus forte progression régionale des 20 dernières années.
- Europe : de nombreux Etats ont réalisé des progrès substantiels mais des différences Est-Ouest sont apparues, les anciens pays communistes – à l'exception des pays des Balkans – restant à la traîne des autres pays de la région.
- Afrique : la région a opéré des percées particulièrement spectaculaires ces vingt dernières années, notamment dans les pays au sortir de conflits, mais a perdu du terrain en 2014.
- Etats arabes : les droits et les opportunités politiques des femmes se sont améliorés mais les différences restent importantes entre pays et les « révolutions » arabes n'ont pas tenu toutes leurs promesses.
- Pacifique : les tendances enregistrées en Australie et en Nouvelle-Zélande tirent la moyenne régionale vers le haut mais les progrès restent limités dans les autres Etats insulaires du Pacifique.
- Asie : la région a été dépassée par de nombreuses autres régions, le taux de progression de la représentation des femmes ayant été bien plus lent que dans le reste du monde.

en 2015 (+10,8 points de pourcentage). Toutefois, en 2014 la proportion des femmes élues dans les parlements nationaux a peu évolué; la moyenne mondiale a affiché une maigre progression de 0,3 % pour se situer à 22,1 % et l'on est en droit de se demander si un plafond de verre n'a pas ainsi été atteint.

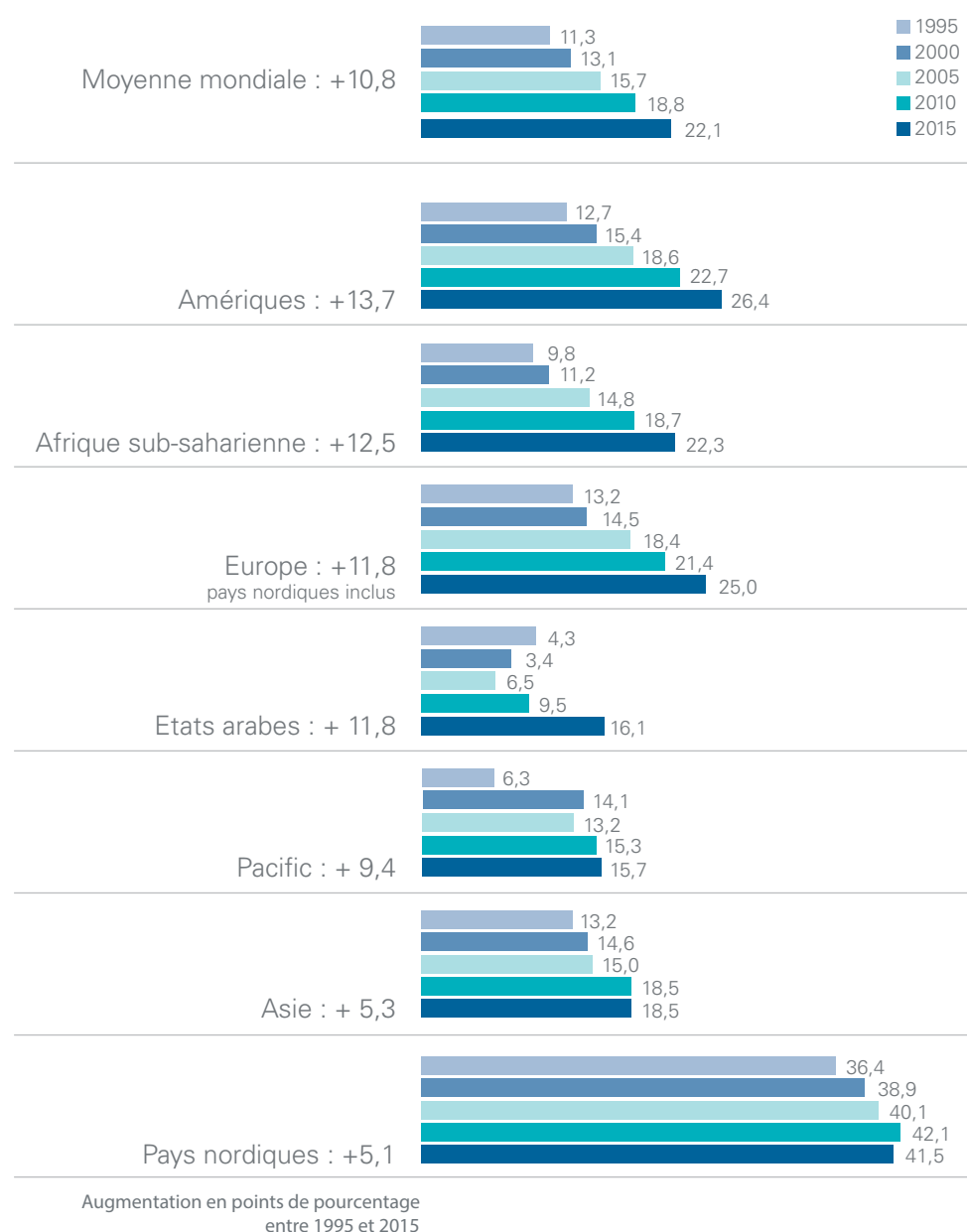
Toutes les régions ont enregistré une augmentation de la proportion des femmes dans les parlements, la progression la plus forte revenant au continent américain. Entre 1995 et 2015, les pays qui ont enregistré la plus forte progression dans les chambres uniques ou basses sont le Rwanda (+59,5 pts, atteignant 63,8 % en 2015), l'Andorre (+46,4 pts, soit 50 % en 2015) et la Bolivie (+42,3 pts, soit 53,1 % en 2015).

Ces évolutions se sont accompagnées d'une diversification remarquable des pays en tête du classement de la représentation des femmes dans les chambres uniques ou basses des parlements. En 1995, huit des 10 pays de tête étaient européens et cinq d'entre eux étaient des pays nordiques, ce qui avait d'ailleurs conduit l'Union interparlementaire (UIP) à créer une catégorie spéciale pour cette sous-région. En 2015, on constate un meilleur équilibre régional : quatre des pays de tête se trouvent en Afrique subsaharienne et trois sur le continent américain. Trois Etats seulement – la Suède, la Finlande, et les Seychelles – figurent dans les 10 premiers à la fois en 1995 et en 2015.

Figure 1

### Moyennes régionales des femmes dans les parlements en 1995, 2000, 2005, 2010 et 2015

Situation en juillet 1995, janvier 2000, janvier 2005, janvier 2010 et janvier 2015, toutes chambres confondues. Classement par région par ordre décroissant suivant l'évolution en points de pourcentage.



Les pourcentages ne tiennent pas compte de la situation des parlements pour lesquels il n'y a pas de données disponibles.

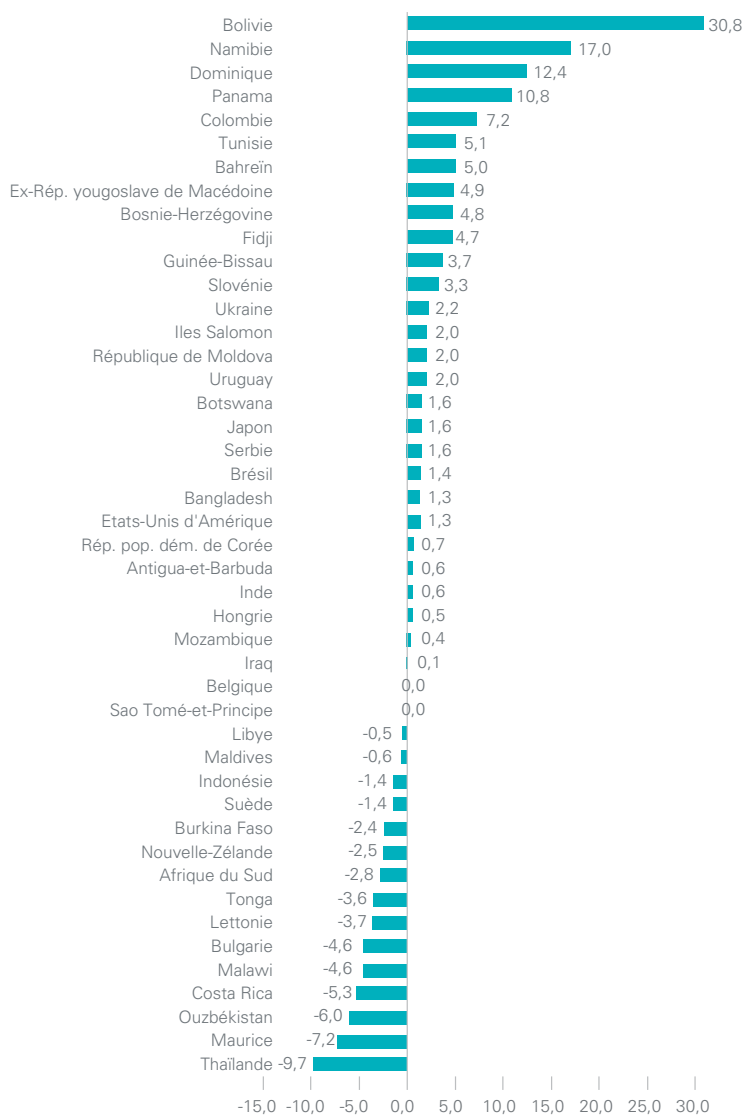
## Pays où les femmes étaient les mieux représentées à la chambre basse ou unique du Parlement en 1995 et en 2015

1 <sup>er</sup> janvier 1995			1 <sup>er</sup> janvier 2015		
Pays	Région	% femmes	Pays	Région	% femmes
1. Suède	Pays nordiques/Europe	40,4	1. Rwanda	Afrique	63,8
2. Norvège	Pays nordiques/Europe	39,4	2. Bolivie	Amériques	53,1
3. Danemark	Pays nordiques/Europe	33,5	3. Andorre	Europe	50,0
4. Finlande	Pays nordiques/Europe	33,5	4. Cuba	Amériques	48,9
5. Pays-Bas	Europe	32,7	5. Seychelles	Afrique	43,8
6. Seychelles	Afrique	27,3	6. Suède	Pays nordiques/Europe	43,6
7. Autriche	Europe	26,8	7. Sénégal	Afrique	42,7
8. Allemagne	Europe	26,3	8. Finlande	Pays nordiques/Europe	42,5
9. Islande	Pays nordiques/Europe	25,4	9. Equateur	Amériques	41,6
10. Argentine	Amériques	25,3	10. Afrique du Sud	Afrique	41,5

Figure 2

## Renouvellement des parlements en 2014

Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de Parlement renouvelées en 2014



Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les résultats du renouvellement de 2014 et ceux des élections précédentes.

Parallèlement, on constate une baisse remarquable du nombre des chambres uniques et basses ayant moins de 10 % de femmes parmi leurs élus. Ces chambres, au nombre de 109 en 1995 (dont 10 chambres entièrement masculines), ne sont plus que 38 en 2015 (avec seulement cinq chambres exclusivement masculines).

Ces évolutions ont débouché sur une redistribution notable du classement des pays en fonction de la proportion des femmes parlementaires. En 1995, près de deux tiers des pays (61,6 %) avaient moins de 10 % de femmes dans la chambre unique ou basse de leur parlement. Presque tous les pays (88,1 %) en avaient moins de 20 %. A peine 2,8 % des parlements avaient atteint une proportion de 30 % de femmes. En 2015, 20 % des pays seulement ont moins de 10 % de femmes parlementaires même si la majorité (53,2 %) en a encore moins de 20 %. Toutefois, près d'un cinquième (22,1 %) des chambres uniques ou basses ont atteint les 30 %. Globalement, si l'on considère les 174 pays pour lesquels des données étaient disponibles en 1995 et en 2015, on constate une certaine amélioration dans 89,7 %, une baisse de la représentation des femmes dans 8 % et une situation stationnaire dans 2,3 % de ces pays.

Après les résultats des élections de 2014, la proportion des femmes a passé la barre des 30 % dans un nombre record de 42 chambres uniques ou basses (contre 39 en 2013) et dans 17 chambres hautes (contre 16 en 2013). Elle dépasse 40 % dans 19 chambres (13 chambres basses ou uniques et six chambres hautes) et, pour la première fois, 50 % dans quatre chambres.

Ces changements s'expliquent par des facteurs mondiaux et nationaux. Avant de réussir à entrer au Parlement, les femmes rencontrent une multitude de difficultés : normes culturelles, rôles attribués aux deux sexes, pratiques des partis, manque de soutien financier, environnement de travail traditionnellement masculin, etc. Ces facteurs combinés ont tendance à encourager la participation des hommes et à décourager celle des femmes. Les modèles ont commencé à évoluer à mesure que la participation politique des femmes à la politique a été mise à l'ordre du jour des programmes politiques nationaux. Un nombre croissant de déclarations, aux niveaux mondial et régional, sont venues souligner la nécessité de favoriser la participation des femmes; la proportion de femmes parlementaires est devenue un indicateur clé de la progression d'un pays vers l'égalité des sexes.

### Les 5 principaux facteurs dissuadant les hommes et les femmes de s'engager en politique

Facteurs dissuasifs pour les femmes	Facteurs dissuasifs pour les hommes
Responsabilités familiales	Manque d'appui des électeurs
Conception culturelle dominante du rôle de la femme dans la société	Manque d'argent
Manque d'appui de la famille	Manque d'appui des partis politiques
Manque de confiance	Manque d'expérience des "fonctions de représentation" : prise de parole en public, relations avec les électeurs
Manque d'argent	Manque de confiance

Source : UIP, Egalité en politique: Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, 2008.

Les femmes désireuses de se lancer dans la politique sont confrontées à de plus grands obstacles. Les préjugés et les perceptions culturelles concernant le rôle des femmes, ainsi que le manque de moyens financiers, figurent parmi les plus grands obstacles que doivent surmonter les femmes désireuses de se lancer en politique. Pour les hommes interrogés, c'est le manque d'appui des électeurs qui est considéré comme l'élément le plus dissuasif. Les responsabilités familiales, considérées par les femmes comme la plus grande entrave pour accéder à la vie politique, sont loin d'avoir le même poids dans la vie des hommes.

L'une des voies empruntées pour faire changer les choses a consisté à promouvoir de vastes transformations sociales, économiques et politiques qui ont progressivement érodé les valeurs patriarcales, permis aux femmes d'assumer des rôles différents et favorisé l'émergence d'institutions politiques nouvelles. Une autre voie, plus radicale, a consisté à s'attaquer aux goulots d'étranglement existants – notamment au fait que les partis politiques se montrent traditionnellement réticents à recruter des femmes – en adoptant des « mesures temporaires spéciales », en particulier des quotas électoraux de femmes, pour obtenir des progrès plus rapides. Avant 1995, les quotas de femmes n'existaient que dans un petit nombre de pays et relevaient dans la plupart des cas d'une initiative volontaire des partis politiques. Cette méthode a essaimé dans l'intervalle et, en 2015, plus de 120 pays ont mis en place des quotas, sous une forme ou sous une autre.

## Tendances régionales

Toutes les régions du monde ont enregistré une hausse du pourcentage des femmes élues dans les chambres basses ou uniques et toutes les régions ont enregistré un doublement, voire un triplement, des niveaux de représentation des femmes en 20 ans. La sous-région nordique fait ici figure d'exception : sa moyenne, déjà haute, n'a en effet augmenté que de 5,1 points pour atteindre 41,5 %.

### Amériques : la région passe en tête

C'est le continent américain qui a enregistré les plus importantes évolutions générales sur les 20 dernières années.

La proportion moyenne de femmes dans les parlements de la région est passée de 12,7 % en 1995 à 26,4 % en 2015 (+13,7 pts). En 1995, aucun des pays de la région n'avait dépassé la barre des 30 % (chambres uniques et basses). L'Argentine et Cuba en étaient les plus proches, avec 25,3 et 22,8 %, respectivement. En 2015, la part des femmes a dépassé 30 % dans neuf pays, 40 % dans trois pays et 50 % dans un (Bolivie : 53,1 %).

Ces hausses font suite à une introduction massive de quotas de femmes dans les pays d'Amérique latine, surtout à la fin des années 1990, mais aussi plus récemment. Le Chili (janvier

En 20 ans, les Etats-Unis ont enregistré une augmentation modeste de la proportion de femmes à la Chambre des représentants, qui se situe aujourd'hui à 19,3 %.

© Reuters/J. Ernst, 2014



2015), la Colombie (juillet 2011) et l'Uruguay (mars 2009) sont les derniers à en avoir adoptés. La plupart des quotas sont inscrits dans la loi et obligent les partis politiques à présenter un pourcentage minimum de candidates.

Dans les années 1990 et 2000, les quotas étaient fixés à 30 % dans la quasi-totalité des pays latino-américains. Toutefois, à la fin des années 2000, le concept de « parité » s'est affirmé. L'Équateur a été le premier pays à passer son quota de 30 à 50 % en 2008, suivi par le Costa Rica en 2009, la Bolivie en 2010, le Nicaragua et le Panama en 2012 et le Mexique en 2014. Au Chili, la réforme électorale de 2015 établit une « parité souple » qui n'autorise aucun des deux sexes à dépasser les 60 % ou à descendre au-dessous de 40 % de l'ensemble des candidats.

La proportion des femmes au Parlement a enregistré les hausses les plus importantes en Équateur, où elle est passée de 4,5 % en 1995 à 41,6 % (+37,1 pts) et au Mexique, où elle est passée de 14,2 à 38 % (+23,8 pts). En Équateur, un quota de 20 % a été mis en place en 1997 puis relevé à 30 % en 2000 et à 50 % en 2009. En 2013, les élections ont ainsi conduit à une proportion de femmes de plus de 40 % à l'Assemblée nationale, et pour la première fois une femme a accédé à la fonction de Président du Parlement tandis que deux autres femmes étaient nommées Vice-Présidentes.

Au Mexique, deux des trois principaux partis politiques ont introduit des quotas sur leurs listes de candidats au début des années 1990. En application des premiers quotas légaux, introduits en 2002, les listes de candidats ne pouvaient comprendre plus de 70 % et moins de 30 % de l'un ou l'autre sexe; les proportions ont été portées à 60/40 lors de la révision du code électoral de 2008. Ces deux lois comprenaient toutefois des échappatoires, l'application des quotas n'étant pas requise en cas de sélection des candidats par des élections primaires (2002) ou d'autres processus d'élection démocratiques (2008) internes aux partis. Cette exception ayant été supprimée en 2011 par décision du Tribunal électoral fédéral, près de 40 % de femmes ont été élues en 2012. En 2014, la Constitution mexicaine a été révisée et une nouvelle loi électorale établissant la parité entre les sexes a été votée.

En revanche, les quotas restent peu courants dans les Caraïbes et en Amérique du Nord. Des gains plus limités ont été enregistrés dans ces sous-régions, sauf dans les chambres hautes de certains pays des Caraïbes. Ces dernières, dont les membres sont généralement nommés, ont en effet enregistré une plus forte hausse de la participation des femmes que les chambres basses. En 1995, Sainte-Lucie et Belize pouvaient déjà s'enorgueillir d'une proportion de plus de 30 % de femmes dans leurs sénats respectifs. En 2015, le contraste entre les chambres reste frappant : la chambre basse du Belize ne compte que 3,1 % de femmes, contre 38,5 % à la chambre haute. Un schéma comparable se retrouve dans d'autres îles des Caraïbes.

Aux États-Unis d'Amérique, la représentation des femmes a progressé plus modestement à la chambre basse, passant de 10,9 à 19,3 % (+8,4 pts) au cours des 20 dernières années. Alors que les deux principaux partis appliquent différents systèmes de quotas pour pourvoir les postes en leur sein, l'introduction de quotas de femmes pour les positions électives n'a jamais été à l'ordre du jour. D'une certaine façon, ce pays constitue pourtant l'exception qui confirme la règle :

la progression de la représentation des femmes constatée ces dernières années est le résultat de stratégies concrètes et délibérées qui ont favorisé le recrutement des femmes et le soutien de leurs candidatures, notamment par le biais de réseaux de collecte de fonds (EMILY's List, par ex.), de programmes de formation et de sensibilisation organisés par des groupes de la société civile et des instituts universitaires.

Le Brésil est un contre-exemple : malgré l'instauration de quotas en 1997, la proportion de femmes à la chambre basse n'a progressé que de 7 à 9 %. Les quotas ont, en effet, été assortis de l'augmentation du nombre des candidats pouvant être présentés par un parti à 150 % du nombre des sièges à pourvoir. La loi imposant aux partis de réserver 30 % des places aux femmes a ainsi été interprétée comme une autorisation à présenter 120 % de candidats masculins. En conséquence, lors de la première application des quotas, la proportion des femmes a, en fait, baissé. En 2009, les femmes parlementaires ont milité en faveur d'une « mini-réforme » visant à remplacer le terme « réserver » (appliqué au quota de 30 %) par le terme « assurer ». Toutefois, en raison d'un soutien financier insuffisant combiné aux difficultés inhérentes à un système de représentation proportionnelle à liste ouverte, le nombre des femmes élues en 2009 et 2013 n'a que faiblement augmenté.

En 2014, le continent américain a continué à progresser peu à peu vers la parité. Quatre des pays du monde ayant enregistré les plus fortes hausses de la représentation parlementaire des femmes en 2014 sont situés dans les Amériques : Bolivie, Colombie, Dominique et Panama. En Bolivie, en Colombie et au Panama, les progrès sont liés à l'introduction ou à la révision des politiques de quotas. En Bolivie, la proportion des femmes a fait un bond remarquable à la chambre basse, passant de 22,3 % en 2009 à 53,1 % en 2014 (+30,8 pts). Cette hausse est directement imputable à la révision de la loi sur les quotas qui en 2010 a relevé le quota de 30 à 50 % et imposé l'alternance des hommes et des femmes sur les listes des partis.

À l'autre extrémité du spectre, le Costa Rica a enregistré une baisse substantielle de 5,3 points de la proportion des femmes élues au Parlement qui est tombée de 38,6 % en 2010 à 33,3 % en 2014. Même si ce pourcentage reste relativement élevé par rapport à la moyenne mondiale, ce résultat est d'autant plus surprenant que le quota avait été relevé de 40 à 50 % lors de la révision de la loi électorale en 2009. Les listes de candidats doivent toutes se conformer aux règles de parité et alterner hommes et femmes, sous peine d'être rejetées. La baisse de 2014 peut s'expliquer par le fait que seulement 22 % des têtes de listes étaient des femmes.

### **Europe : progrès soutenus mais émergence de différences Est-Ouest**

En Europe la proportion des femmes élues dans les parlements a enregistré une hausse notable entre 1995 et 2015, passant de 13,2 % à 25 % (+11,8 pts). En 1995, la part des femmes dans les chambres uniques ou basses dépassait 30 % dans cinq pays européens et 40 % dans un seul pays, la Suède. Ces chiffres ont progressé de manière remarquable puisqu'en 2015 la part des femmes a dépassé 30 % dans 17 pays et 40 % dans pays tandis que l'Andorre a atteint une représentation égale des deux sexes. L'Andorre accède ainsi au haut du tableau qui comprend encore deux pays nordiques, la Suède (43,6%) et la Finlande (42,5%). Les pays nordiques continuent d'ailleurs de se distinguer tant au

plan régional qu'au plan mondial par la proportion relativement élevée de femmes dans leurs parlements, même si les taux de progression varient quelque peu de l'un à l'autre. Leur progression globale de 5,1 points masque le fait que trois d'entre eux, la Norvège (+0,3 pt), la Suède (+3,2 pts) et le Danemark (+4,5 pts), ont connu une évolution très faible sur les 20 dernières années. En revanche, l'Islande (+15,9 pts) et la Finlande (+9 pts) ont fait des progrès substantiels.

Avant 1995, l'Islande était le seul pays nordique au-dessous de la barre des 30 %. Ce pays a enregistré des progrès importants d'une élection à l'autre dans les années 1980 et 1990; les femmes y ont créé leur propre parti, l'Alliance des femmes, et se sont mobilisées au sein des partis traditionnels pour obtenir que davantage de femmes soient candidates aux élections parlementaires. En Suède, la proportion des femmes élues a accusé une légère baisse aux élections de 2014 (tombant à 43,6 % contre 45 % en 2010). Il convient toutefois de rappeler que ce pays élit plus de 40 % de femmes à toutes les législatures depuis 1994. Ce résultat est dû à la grande mobilisation des Suédoises pour obtenir que les partis présentent un nombre sensiblement égal de candidates et de candidats par le biais de quotas officiels ou non. Les petites variations enregistrées dans le temps signalent, par conséquent, la puissance électorale relative de partis moins soucieux de la parité, comme les Démocrates suédois qui ont remporté 14 % des sièges aux élections de 2014.

D'un point de vue régional – et même mondial – l'Andorre a enregistré des hausses particulièrement impressionnantes, puisque la proportion des femmes au parlement national y est passée de 3,6 à 50 % au cours des 20 dernières années (+46,4 pts). Il est possible que cette augmentation spectaculaire – de 1 à 14 des 28 sièges parlementaires de l'Andorre – ait été facilitée par la petite taille du parlement de ce pays. En revanche, dans les conseils locaux de l'Andorre, le nombre de femmes a été divisé par deux entre 2007 et 2012, ce qui montre que des progrès obtenus d'un côté ne sont pas nécessairement reproduits ailleurs.

D'autres pays d'Europe méridionale ont également fait des progrès notables entre 1995 et 2015 : en Espagne, la part des femmes est passée de 16 à 41,1 % (+25,1 pts), en France de 6,4 à 26,2 % (+19,8 pts), au Portugal de 13 à 31,3 % (+18,3 pts) et en Italie de 15,1 à 31 % (+15,9 pts). Sur cette période, ces quatre pays ont tous introduit des quotas légaux, certains s'inspirant de quotas déjà adoptés par un ou plusieurs partis politiques; en Italie toutefois les changements constitutionnels n'ont pas encore été suivis de la révision correspondante de la loi électorale nationale. Même si les mesures légales prises en Espagne, en France, au Portugal et en Belgique évoquent la « parité », les proportions spécifiées varient de 33 à 50 %. L'interprétation est plus stricte en France mais les progrès ont été limités par la possibilité donnée aux partis de payer une amende s'ils ne présentent pas un nombre égal de femmes et d'hommes.

En Europe, on observe des différences substantielles entre l'Est et l'Ouest. Le seul pays européen à avoir enregistré une baisse entre 1995 et 2015 est la Hongrie où la proportion de femmes est tombée de 11,4 à 10,1 % (-1,3 pt). Cette proportion est inférieure ou égale à 20 % dans les pays d'Europe de l'Est, en grande partie parce que les quotas, perçus comme un vestige

des régimes passés n'y sont pas très populaires depuis les changements de système politique.

Plusieurs pays des Balkans font ici figures d'exception frappante car des quotas légaux y ont été adoptés à la suite des guerres civiles et des conflits ethniques des années 1990. En Slovénie, par exemple, la représentation des femmes est passée à 36,7 % (contre 14,4 % en 1995, +22,2 pts) grâce à la réforme électorale de 2006 disposant qu'aucun des deux sexes ne doit représenter moins de 35 % des candidats. La Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine se sont dotées de lois sur les quotas presque identiques et affichent des niveaux similaires de représentation des femmes dans leurs parlements nationaux – 34 % et 33,3 %, respectivement. Les pays des Balkans sont aussi les pays européens qui ont enregistré les plus gros progrès de la proportion des femmes élues au Parlement en 2014.

### **Afrique subsaharienne : nouvelles opportunités, nouveaux progrès**

La représentation des femmes a fait des progrès substantiels dans les pays d'Afrique subsaharienne où le pourcentage moyen de femmes au Parlement est passé de 9,8 en 1995 à 22,3 % en 2015 (+12,5 pts). En 1995, aucun Etat de cette région n'avait élu plus de 30 % de femmes dans une chambre unique ou basse. Les Seychelles et le Mozambique approchaient de cette barre, avec 27,3 % et 25,2 %, respectivement. En 2015, la région affiche un changement spectaculaire : 12 pays ont plus de 30 % de femmes dans leurs chambres unique ou basses, cinq en ont plus de 40 % et le Rwanda plus de 60 %. Quatre des 10 pays en tête du classement de la représentation des femmes dans les chambres uniques ou basses des parlements sont africains : le Rwanda (63,8 %), les Seychelles (43,8 %), le Sénégal (42,7 %); et l'Afrique du Sud (41,5 %).

En l'occurrence, le Rwanda est de loin le pays qui suscite le plus d'attention car c'est le tout premier pays à avoir élu plus de femmes que d'hommes à la chambre basse de son parlement (56,3 % en 2008). La proportion des femmes a d'ailleurs encore augmenté en 2013, passant à 63,8 % (+59,5 points par rapport à 1995). Ce score n'est que partiellement imputable aux quotas. En effet, non seulement des femmes ont été élues aux sièges qui leur étaient réservés par la Constitution rwandaise de 2003 (un tiers des sièges à la chambre basse) mais elles ont aussi remporté près de la moitié des sièges non réservés. En moyenne, les femmes élues aux sièges réservés sont nettement plus jeunes que celles élues à d'autres sièges, ce qui laisse penser que les sièges réservés fournissent aux femmes l'occasion d'acquérir de l'expérience qui les aide ensuite à se porter candidates à des sièges non réservés.

Le Sénégal est un autre exemple de succès africain : la proportion de femmes au Parlement y est passée de 11,7 % en 1995 à 42,7 % en 2015 (+31 pts). En 2012, c'est le pays du monde qui a enregistré la plus grande hausse de la représentation des femmes en une seule élection. Contrairement aux autres pays de la région qui ont accédé au haut du classement, le Sénégal n'est pas un pays en sortie de conflit. Ces gains substantiels ont néanmoins pu être réalisés grâce à des quotas. Des amendements à la loi électorale, approuvés en 2012, obligent à la parité complète entre les sexes et disposent que les listes de partis doivent toutes être

composées d'un nombre égal de femmes et d'hommes. De plus femmes et hommes doivent alterner sur les listes; si ce n'est pas le cas, les listes sont rejetées.

L'Ouganda a connu des progrès plus graduels. A partir de 1989, à l'issue de nombreuses années de guerre civile, un siège par circonscription a été réservé aux femmes. Au fil des années, à mesure que le nombre des circonscriptions augmentait, le nombre des sièges réservés a fait de même. En outre, une proportion de femmes est également garantie dans les sièges réservés à d'autres groupes (militaires, jeunes, handicapés et ouvriers). En conséquence, 35 % des parlementaires sont des femmes, soit près du double du score de 1995.

Le Kenya a enregistré des progrès plus modérés : de 3 % en 1995 la représentation des femmes est passée à 19,7 % en 2015 (+16,7 pts). On s'attendait à une augmentation de cette proportion en 2014, date des premières élections faisant suite à la nouvelle Constitution nationale approuvée en 2010. Cette dernière dispose que les organes élus ou nommés ne peuvent être composés de plus de deux tiers de membres d'un même sexe. Dans cette optique, 47 sièges sont réservés aux femmes. De plus, les listes de partis relatives à d'autres groupes d'intérêt (jeunes, ouvriers et handicapés) doivent alterner femmes et hommes. Les législateurs qui devaient transposer ces garanties dans la loi n'ont pas réussi à s'accorder sur la question et l'ont donc soumise à la Cour suprême. Celle-ci a décidé que les quotas seraient introduits par étapes plutôt qu'en une seule fois. Ces controverses, auxquelles sont venus s'ajouter de graves problèmes de violence à l'encontre de candidates, expliquent pourquoi la proportion de femmes est encore inférieure à 20 % en 2015.

Globalement, l'Afrique subsaharienne a enregistré des progrès réguliers. Toutefois, en 2014, pour la première fois depuis 2006, la proportion régionale moyenne de femmes au Parlement a baissé, passant de 22,5 % à 22,3 % (-0,2 pt).

Deux pays ont réalisé des progrès importants après les élections de 2014. Ainsi, pour la première fois, la Namibie a franchi la barre des 40 % à la chambre basse et en Guinée-Bissau, la part des femmes au Parlement a augmenté de 3,7 points, passant de 10 % en 2011 à 13,7 % en 2014. Le pays n'a pas mis en place de quotas mais le nombre des sièges de la chambre unique a été doublé, ce qui a probablement permis à davantage de femmes de se porter candidates.

Au Mozambique et au Botswana, la proportion de femmes parlementaires est restée relativement stable. Au Mozambique, les élections de 2014 ont permis une augmentation de 0,4 point de la représentation des femmes qui est passée à 39,6 % (contre 39,2 % en 2009). Ce résultat est largement dû aux sièges remportés par le parti au pouvoir, le Front de libération du Mozambique, qui applique un quota de 40 % de femmes sur ses listes de candidats depuis 1994. Au Botswana, la part des femmes, de 7,9 % en 2009, a atteint 9,5 % en 2014 (+1,6 pt). Cette modeste progression s'explique notamment par le système électoral du Botswana (scrutin majoritaire à un tour), les normes culturelles relatives aux rôles respectifs des hommes et des femmes et les difficultés rencontrées par les candidates potentielles pour financer leur campagne.

Le Malawi, qui a pourtant eu une femme Présidente de 2012 à 2014, a enregistré une chute de 4,5 points de la représentation des femmes au Parlement, de 21,2 % en 2009 à 16,7 % en 2014, ce qui a incité la Vice-Présidente de l'Assemblée à demander la mise en place de quotas. La baisse a été encore plus forte à Maurice où la représentation des femmes est passée de 18,8 % en 2010 à 11,6 % en 2014 (-7,2 pts). Bien qu'un quota d'un tiers ait été prévu dans un projet de réforme électorale, aucune législation en ce sens n'a été approuvée avant les élections de 2014. En revanche, pour les élections locales, la nouvelle loi sur les collectivités territoriales votée en 2011 a institué un quota d'un tiers par sexe, ce qui a dopé la représentation des femmes qui a bondi de 6,4 à 26,2 %.



A chaque élection depuis le génocide, le Rwanda a vu le nombre de femmes parlementaires augmenter. Ce pays se classe aujourd'hui premier à l'échelon mondial. © Reuteurs, 2003

Suite aux élections de 2014, l'Iraq est à présent 44ème ex-aequo au classement mondial de l'UIP.  
© Reuters/T. Al-Sudani, 2014



### Etats arabes : l'élargissement des droits des femmes n'a pas encore livré de résultats

Les Etats arabes ont connu un rythme de changement similaire à celui de l'Afrique subsaharienne mais avec un point de départ plus bas : de 4,3 % en 1995 la représentation des femmes est passée à 16,1 % en 2015 (+11,8 pts). Aucun pays arabe n'avait élu plus de 30 % de femmes à une chambre unique ou basse en 1995. L'Iraq (10,8 %) et la Syrie (9,6 %) affichaient les meilleures performances de l'époque. En 2015, deux pays ont dépassé la barre des 30 % : l'Algérie, avec 31,6 % et la Tunisie, avec 31,3 %.

Des évolutions frappantes se sont produites, en premier lieu en termes d'accès aux droits. Il y avait encore récemment des pays arabes qui n'accordaient pas de droits politiques aux femmes. Celles-ci ont obtenu le droit de vote à Oman en 2003, au Koweït et au Qatar en 2005, aux Émirats arabes unis en 2006, et en Arabie saoudite en 2011.

S'agissant de la représentation des femmes, le leader régional est l'Algérie, pays dans lequel la proportion des femmes à la chambre basse est passée de 6,7 % en 1995 à 31,6 % en 2015 (+24,9 pts). La majeure partie de cette hausse a été enregistrée en 2012, année où la part des femmes a grimpé de 8 à 31,6 %. Cette augmentation a coïncidé avec l'introduction d'une loi sur les quotas imposant entre 20 et 50 % de femmes parmi les candidats aux élections législatives en fonction du nombre de sièges dans les circonscriptions. De plus, un financement public est accordé aux partis selon le nombre de femmes présentées aux élections.

L'évolution en Arabie saoudite est également impressionnante. La représentation des femmes au parlement y est passée à 19,9 % en 2013, à la suite d'une ordonnance royale réservant 20 % des sièges aux femmes, alors que le parlement était précédemment un organe exclusivement masculin. Les femmes de ce pays n'ont obtenu le droit de vote qu'en 2011 et auront

l'occasion de l'exercer en 2015, pour les élections locales uniquement puisque c'est le seul niveau d'administration déterminé par des élections en Arabie saoudite. Dans les autres pays arabes, il n'y a eu que peu ou pas de changement dans la représentation des femmes sur les 20 dernières années. Au Liban, la proportion des femmes n'a augmenté que de 0,8 point, passant de 2,3 à 3,1 % – ce qui, par rapport à 1995, correspond une femme supplémentaire seulement en 2015.

Après l'importante progression enregistrée en 2012 et 2013, les élections de 2014 ont apporté très peu de changements dans la région arabe : la représentation des femmes est passée de 16 % à 16,1 % (+0,1 pt). Les gains les plus sensibles ont été enregistrés en Tunisie où la proportion de femmes au Parlement a atteint 31,3 %, en liaison avec la disposition de la Constitution de 2014 visant une égale représentation des hommes et des femmes dans les conseils élus. Cet engagement faisait suite au décret de 2011 établissant la parité pour les élections à l'Assemblée constituante tunisienne – première loi de ce type dans un pays arabe – et imposant aux partis politiques de présenter autant de femmes que d'hommes et de les alterner sur les listes de candidats. En 2011, la proportion de femmes élues a été bien inférieure à 50 % en raison du nombre important de partis qui n'ont obtenu l'élection que d'un seul candidat sur des listes où le premier nom était celui d'un homme. Les propositions visant à établir une alternance à la fois verticale et horizontale (sur chaque liste de parti mais aussi entre les listes pour la première place dans différentes circonscriptions) n'ont pas été acceptées. La proportion des femmes têtes de liste a néanmoins augmenté de manière significative, passant de moins de 3 % en 2011 à 15 % en 2014.

Dans d'autres pays, comme l'Iraq, le nombre de femmes élues en 2014 est resté plus ou moins le même qu'aux élections précédentes, à 25,3 %. Ceci s'explique par le quota de 25 % inscrit dans la Constitution et la loi électorale, laquelle comprend des mécanismes pour assurer aux femmes 25 % des sièges au Parlement même si elles n'en remportent pas



autant aux élections. Ce système s'est avéré crucial pour surmonter les réticences des électeurs vis-à-vis des femmes. Selon la commission électorale, seulement 22 des 83 femmes parlementaires en Iraq ont remporté leur siège directement. Le nombre croissant des voix recueillies par des candidates est néanmoins le signe d'une évolution positive : les électeurs sont de plus en plus nombreux à voter pour des femmes.

### **Pacifique : progressions irrégulières et résistances persistantes**

Comme les Etats arabes, la région du Pacifique est longtemps restée à la traîne des autres régions pour ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement. La moyenne régionale est passée de 6,3 % en 1995 à 15,7% en 2015 (+9,4 pts), mais cette augmentation est principalement due aux progrès enregistrés en Australie et en Nouvelle-Zélande. La représentation des femmes a progressé plus lentement dans les îles du Pacifique où elle est passée de 2,3 % en 1995 à 4,4 % en 2015.

En 1995, aucun pays du Pacifique ne comptait plus de 30 % de femmes dans la chambre unique ou basse de son parlement; les meilleurs scores de la région revenaient à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, avec 21,2 % et 8,8 %, respectivement. Avec 7,7 %, les Tuvalu étaient à l'époque l'État insulaire du Pacifique comprenant la plus forte représentation de femmes. En 2015, un seul pays – la Nouvelle-Zélande (31,4 %) – a plus de 30 % de femmes parlementaires. Avec 14 %, les Fidji ont pris la tête des Etats insulaires du Pacifique. En 2014, le plus important revers régional a été enregistré par la région Pacifique, où la représentation parlementaire des femmes a diminué, passant de 16,2 % en 2013 à 15,7 % en 2014 (-0,5 pt).

Les progrès les plus significatifs de ces 20 dernières années ont été enregistrés à la chambre basse australienne où la proportion de femmes a grimpé de 8,8 % en 1995 à 26,7 % en 2015 (+17,8 pts). En 1994, le parti travailliste australien s'est engagé à présélectionner 35 % de femmes pour tous les scrutins législatifs et à les inscrire en bonne position sur ses listes pour leur permettre d'être élues et, ce, avant 2002. L'application aux élections de 1996 de ce quota volontaire a entraîné un doublement de la représentation des femmes à



**Pas une femme n'a été élue au Parlement des Tonga en 2014, malgré des efforts concertés pour amener davantage de femmes à la politique. © UIP, 2014**

la chambre basse (15,5 %). Ce quota a été porté à 40 % en 2002. La proportion de femmes à la chambre basse est restée relativement stable au cours des 10 dernières années, de l'ordre de 25 %, mais les différences entre partis sont notables : les femmes constituaient en effet 38 % des parlementaires travaillistes en 2012 mais seulement 20 % des représentants de la coalition libérale-nationale. La première femme à occuper le poste de premier ministre, Mme Julia Gillard, est restée en place de 2010 à 2013. En octobre 2012, elle a prononcé son célèbre « discours sur la misogynie » qui s'appuyait sur sa propre expérience pour dénoncer le sexisme de la sphère politique australienne. Une fois publié sur internet, ce discours a suscité un vif intérêt au plan international et a trouvé un écho auprès des femmes de nombreux autres pays.

Dans les parlements des Etats insulaires du Pacifique, les femmes brillaient surtout par leur absence en 1995 puisque 10 de ces 12 parlements ne comptaient qu'une ou aucune femme. Les deux exceptions, Fidji et Samoa, ont aussi deux des plus gros parlements de la région. En 2015, huit parlements des îles du Pacifique comptent une ou aucune femme tandis que quatre parlements en comptent au moins trois. Parmi ces derniers figure la Papouasie-Nouvelle-Guinée dont le parlement ne comptait aucune femme en 1995. La proportion actuelle, qui reste maigre à 2,7 %, a été obtenue grâce au dynamisme des femmes de la base qui se sont organisées pour soutenir les candidates. Plus récemment (2011), une réforme constitutionnelle a prévu que 22 sièges parlementaires soient réservés à des femmes. Toutefois l'application de cette réforme nécessite le vote à une majorité qualifiée de la loi correspondante qui n'a pas encore été adoptée.

Les Fidji ont enregistré une augmentation notable de la représentation des femmes qui y est passée de 11,3 % en 2006 à 16 % en 2014 (+4,7 pts). Les élections, initialement prévues en 2009, ont été différées jusqu'en 2014 en raison de diverses discordes politiques. Dans l'intervalle, une nouvelle Constitution a été signée (en 2013) et des groupes de femmes se sont associés pour créer une plateforme (en 2012) dans le but d'accroître la participation des femmes à la politique et de faciliter leur accès à des postes de responsabilité, notamment par la mise en place de quotas de femmes au niveau national ou au sein des partis politiques. Les femmes ont aussi obtenu des postes de responsabilité dans de nombreux partis, y compris le parti au pouvoir, Fidji d'abord, dont la présidente est devenue la première femme à occuper la présidence du Parlement.

D'autres îles du Pacifique n'ont pas eu une évolution aussi positive. En Micronésie et aux Palaos, il n'y avait aucune femme dans les chambres uniques ou basses en 1995 et la situation n'a pas changé en 2015, bien qu'il y ait des femmes à la chambre haute des Palaos. Les Tonga et le Vanuatu ont enregistré une inversion de tendance avec une femme parlementaire dans chacun de ces deux Etats en 1995 mais aucune en 2015 (soit une baisse de la représentation de -2,2 et -3,3 % respectivement). Depuis l'indépendance, cinq femmes seulement ont été élues au Parlement du Vanuatu. Une femme a été élue en 2008 mais n'a pas été réélue en 2012. En 2013, le Parlement a approuvé à l'unanimité une nouvelle loi fixant un quota de 30 % de femmes aux élections locales et réservant des sièges à des femmes aux conseils municipaux pour quatre mandats. Les législateurs, le gouvernement et les groupes de

Le nombre global de femmes parlementaires demeure désespérément bas en Inde, malgré les élections qui ont eu lieu en 2014.

© Reuters/D. Ismail, 2014



femmes s'efforcent ensemble de fournir l'aide et la formation nécessaires aux élues pour mener un travail efficace.

Les Tonga ont perdu leur seule femme parlementaire en 2014, revenant ainsi à une proportion nulle alors qu'elle était à 3,6 % depuis 2010. Pourtant, les élections de 2014 ont vu un nombre record de candidates et ont donné lieu à une expérience de simulation de séance parlementaire avec des femmes ainsi qu'à un programme de campagne et de formation au leadership spécialement adressé aux femmes. Ces actions s'inscrivaient dans le cadre d'efforts visant, selon l'ancien Président du parlement, à encourager et à émanciper les femmes qui ne sont pas traditionnellement considérées – ou ne se considèrent pas elles-mêmes – comme des leaders politiques. Comme c'est aussi le cas dans les autres îles du Pacifique, la politique est largement considérée comme un domaine masculin malgré le nombre important de femmes ayant un bon niveau d'éducation.

#### Asie : situation stationnaire dans un monde qui progresse

En moyenne, les parlements des pays d'Asie comptent plus de femmes élues que ceux des pays arabes ou du Pacifique mais le taux de variation global de la région – de 13,2 % en 1995 à 18,5 % en 2015 (+5,3 pts) – n'a pas suivi le rythme du reste du monde. En 1995, aucun parlement d'Asie n'avait atteint la barre des 30 % de femmes dans une chambre unique ou basse. La Chine et la République populaire démocratique de Corée, les deux pays de tête, avaient élu 21 et 20,1 % de femmes, respectivement. En 2015, un seul pays – le Timor-Leste (38,5 %) – a passé la barre des 30 %. D'autres pays s'en approchent néanmoins : le Népal (29,5 %) et l'Afghanistan (27,7 %). Globalement, en raison de hausses limitées et de fréquents reculs, l'Asie a perdu du terrain par rapport aux autres régions. En 1995, l'Asie se plaçait deuxième et talonnait l'Europe. En 2015, elle a rétrogradé à la quatrième place des six régions et a perdu son élan quand d'autres régions sont montées en puissance.

En Afghanistan, pays qui n'avait pas de parlement en 1995, la proportion des femmes est de 27,7 % en 2015. En fait, la Constitution de 2004 réserve 27 % des sièges de la chambre basse aux femmes; s'il n'y a pas suffisamment de candidates directement élues, des sièges supplémentaires sont attribués à celles qui ont recueilli le plus de voix à concurrence de 27 %. Cette politique est le fruit de fortes pressions internationales en faveur de l'inclusion de femmes dans le gouvernement provisoire et le nouveau gouvernement mis en place après l'intervention militaire de 2001 visant à chasser les talibans. En 2010, une femme a été élue hors quota, un siège ayant été réservé pour une femme, mais deux femmes ont recueilli les meilleurs scores aux élections dans cette province. Des actes de violence et d'intimidation contre les candidates continuent néanmoins de perturber les élections afghanes, et divers agissements visent à empêcher les femmes parlementaires de siéger : tentatives de meurtre et d'enlèvement, menaces par téléphone, etc. Un revers a été enregistré en 2013 quand le Parlement a révisé la loi électorale et réduit la part des sièges réservés au niveau infranational de 25 à 20 %.

A Singapour, la proportion de femmes au Parlement a également augmenté de manière substantielle au cours des 20 dernières années, passant de 3,7 % en 1995 à 25,3 % en 2015 (+21,6 pts). La réforme électorale de 1988 impose qu'il y ait au moins un candidat d'une minorité ethnique dans les circonscriptions plurinominales du système électoral mixte mais aucun quota n'est prévu pour les femmes. L'analyse de la composition des listes de partis ces dernières années montre que l'augmentation de la taille des districts (plus grand nombre de sièges) de ces circonscriptions a eu un effet positif sur la présentation et l'élection de candidates, les partis s'efforçant de composer leurs listes de manière à transmettre globalement un message de plus grande inclusivité et de meilleur équilibre.

Des changements plus modestes ont été constatés en Mongolie, où la part des femmes est passée de 3,9 % en 1995 à 14,9 % en 2015 (+11 pts), et au Bhoutan (0 % en 1995; 8,5 % en 2015, soit +8,5 pts). Au Bhoutan, le parti au pouvoir, qui avait promis pendant la campagne de mettre en place un quota de 20 % une fois élu, ne l'a pas encore fait. La candidature des femmes est compliquée par l'exigence d'une formation universitaire et l'impossibilité qu'ont les fonctionnaires de se présenter à un mandat électif (beaucoup de femmes ayant fait des études universitaires sont fonctionnaires). Pour résoudre certains de ces problèmes, un réseau de femmes politiques élues ou aspirant à l'être a été créé en 2012 dans le but de renforcer les compétences et la confiance des femmes et de les encourager à s'engager en politique.

Au Japon, la progression la plus importante a été enregistrée en 2014, avec 9,5 % de femmes élues à la chambre basse, soit une hausse de 1,6 point par rapport aux 7,9 % de 2012. Le Premier ministre, Shinzo Abe, a suscité l'attention internationale l'année dernière par ses efforts pour repenser le rôle des femmes dans l'économie japonaise, proposant des moyens de maintenir les femmes sur le marché du travail tout en stimulant le taux de natalité du pays. Déclarant que les femmes devraient occuper 30 % des positions dirigeantes de l'administration et du secteur privé d'ici 2020, il a remanié son cabinet pour y faire entrer cinq femmes et égaler le record japonais en la matière. Toutefois, deux de ces femmes ont rapidement démissionné et lors des élections législatives anticipées qui se sont déroulées fin 2014, à peine 12 % des candidats du parti au pouvoir étaient des femmes. Le principal parti d'opposition avait annoncé son intention de mettre en place des quotas pour les prochaines élections générales qu'il ne prévoyait pas avant 2016. Les urnes ayant reconduit la coalition de M. Abe, aucun quota n'a été appliqué, même si certains partis (le parti communiste japonais, par exemple) ont présenté jusqu'à 25 % de candidates.

L'Inde a également enregistré des progrès modestes : entre 2009 et 2014, la proportion des femmes a augmenté de 0,6

point à la chambre basse (passant de 10,8 % à 11,4 %) et de 2,1 points à la chambre haute (passant de 10,6 % à 12,8 %). Ces hausses anémiques sont en totale contradiction avec les augmentations spectaculaires enregistrées au niveau local où depuis 1992 un tiers de tous les sièges – ainsi que des postes dirigeants des conseils – sont réservés à des femmes. Ces dernières années, plusieurs Etats ont porté cette proportion à 50 %. Des projets de loi visant à introduire une mesure similaire au parlement national ont été présentés à chaque législature depuis 1996 sans grand succès. Alors qu'en raison de ces quotas, des millions de femmes ont acquis de l'expérience au sein des gouvernements locaux, les partis continuent de considérer qu'elles ont moins de chance de remporter une élection que les hommes. De plus, les importantes sommes d'argent nécessaires pour mener une campagne législative restent prohibitives pour de nombreuses femmes.

L'Indonésie a, quant à elle, enregistré une baisse de la représentation des femmes, qui est passée de 18,2 % en 2009 à 16,8 % en 2014 (-1,4 pt). A première vue, ce résultat semble surprenant. En effet, la loi sur les quotas, adoptée en 2003 mais étendue et renforcée en 2008, impose aux partis d'inclure au moins 30 % de femmes sur leurs listes de candidats. En 2014, un chiffre record de 37,3 % de candidates a été enregistré aux élections législatives, la commission électorale ayant obligé les partis à modifier leurs listes pour respecter le quota. Toutefois, compte tenu du système électoral à liste ouverte, les voix se sont néanmoins portées de manière disproportionnée sur les hommes.

## Enseignements à tirer

Au cours des 20 dernières années, des progrès notables ont été enregistrés en termes de pourcentages de femmes représentées dans les chambres uniques ou basses des parlements du monde. En 2015, une large majorité des pays s'approchent de la cible de 30 % de femmes à des postes



L'adoption d'une nouvelle Constitution en Tunisie a permis à ce pays de devenir un des deux seuls pays arabes à compter plus de 30 % de femmes au Parlement.  
© Reuters/Z. Souissi, 2014

de prise de décision figurant dans le Programme d'action de Beijing. Un nombre croissant d'Etats ont atteint, et même dépassé, cet objectif. Les progrès et les reculs enregistrés entre 1995 et 2015 sont dus à divers facteurs. Six enseignements principaux se dégagent de l'expérience de la représentation nationale des femmes sur les 20 dernières années.

### Les progrès ne sont pas garantis

Le tableau général est en amélioration mais en 2014 l'évolution positive ne s'est pas poursuivie dans tous les pays. Trois des six régions ont en effet enregistré une diminution de la représentation des femmes au Parlement. En outre, ce recul n'a pas concerné que des pays où les femmes parlementaires sont peu nombreuses : des pays comme la Suède et l'Afrique du Sud, où la représentation des femmes est supérieure à 40 %, ont également accusé des baisses. Il apparaît donc que les progrès ne sont pas acquis, qu'ils exigent des efforts constants, la prise de mesures et une volonté politique.

### Un paysage politique en mutation

Certains des changements les plus spectaculaires ont été enregistrés dans des pays où les mécanismes politiques établis ont été remis en cause, ce qui a créé des espaces d'instabilité, suscité la volonté de faire des expériences et ouvert des possibilités de faire progresser la représentation politique des femmes. Ce fut, par exemple, le cas dans de nombreux pays en sortie de conflit. Dans certains pays, la fin d'un génocide ou d'une guerre civile a mené à la rédaction d'une nouvelle Constitution et à la mise en place de nouveaux systèmes électoraux. Les efforts d'inclusion des femmes ont été soutenus par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU qui souligne la nécessité d'une représentation équitable des femmes et de leur pleine participation à toutes les opérations de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité.

Dans d'autres pays, des manifestations populaires ont provoqué la chute de régimes autoritaires et ouvert le débat sur l'élaboration de nouveaux mécanismes politiques. En Tunisie, une loi sur la parité a imposé la participation des femmes à l'Assemblée constituante chargée de rédiger la nouvelle constitution, ce qui a, par contrecoup, mené à l'inclusion d'une disposition garantissant la parité. Au Maroc, des manifestations populaires ont incité les parlementaires à officialiser l'« accord tacite » appliqué depuis 2002 qui a doublé le nombre des sièges des femmes et, pour la première fois, réservé 30 sièges à des hommes de moins de 40 ans. Toutefois, les manifestations populaires ne débouchent pas toujours sur une participation accrue des femmes. En Egypte, des sièges avaient été réservés aux femmes au cours des dernières années du régime Moubarak; ce système a été déconsidéré par le changement de régime. Au lieu de sièges réservés, il a été demandé aux partis d'inclure une femme sur chacune de leurs listes et la représentation des femmes est tombée à 2,2 %. En 2013, d'autres manifestations ont entraîné une nouvelle série de réformes. La Constitution dispose maintenant qu'un niveau « approprié » de représentation des femmes sera assuré par la nouvelle loi électorale.

### Evolution des rôles des deux sexes

Au cours des 20 ans qui ont suivi la Conférence de Beijing, une multitude de changements sociaux et politiques ont contribué à faire évoluer la vision des rôles assignés aux deux sexes. Des enquêtes récemment menées aux Etats-Unis d'Amérique montrent par exemple que les électeurs sont plus disposés que jamais à élire une femme à la Présidence du pays. En France, où les partis ont pris l'habitude de reléguer les candidates dans des circonscriptions considérées comme des « causes perdues », les résultats électoraux par circonscription montrent que, compte tenu du degré de « gagnabilité » des circonscriptions, les femmes s'avèrent tout aussi capables sinon plus capables que les hommes de remporter un siège. Considérer les femmes comme un handicap apparaît dès lors comme une bien piètre stratégie électorale.

En Inde, l'implication des femmes dans la vie politique semble avoir changé la façon de percevoir les femmes à des positions dirigeantes. En 1992, un tiers des sièges des gouvernements locaux ont été réservés aux femmes, ainsi qu'un tiers de l'ensemble des postes de direction des conseils. Ceux-ci étant désignés par tirage au sort, certains districts n'ont jamais été dirigés par une femme tandis que d'autres l'ont été une ou deux fois. Une étude a été menée pour analyser l'évolution des avis sur les femmes en position dirigeante. Dans les districts où aucune femme n'avait encore occupé de poste de direction ou seulement une fois, les personnes interrogées continuaient de penser que les hommes sont de meilleurs chefs. En revanche, dans les districts où ces sièges avaient été réservés deux fois à des femmes, hommes et femmes étaient jugés également capables d'être de bons leaders. C'est parmi les hommes qu'ont été observés les plus grands changements d'opinion.

Les expériences négatives de femmes politiques peuvent freiner les ambitions politiques d'autres femmes. Dans une étude réalisée en Australie après le départ de Julia Gillard, première femme à avoir occupé le poste de premier ministre de ce pays, 60 % des femmes de 18 à 21 ans et 80 % des femmes de plus de 31 ans ont déclaré être moins tentées de se porter candidates en raison de la façon dont Julia Gillard avait été traitée par les médias. Toutefois, dans de nombreux autres pays, la mise en place de quotas a suscité la candidature de femmes qui n'y auraient peut-être jamais pensé sans cette mesure.

### Un nouveau discours sur l'émancipation des femmes

Les efforts de promotion de la participation politique des femmes ont été favorisés par une évolution des arguments utilisés en faveur d'un accroissement de la représentation des femmes. L'« argument de la justice » met l'accent sur l'équité : les femmes constituent la moitié de la population, elles doivent donc aussi constituer la moitié des représentants. Cet argument, souvent avancé dans les pays nordiques, est conforté par des enquêtes transnationales qui montrent qu'hommes et femmes considèrent que les institutions sont plus légitimes et plus démocratiques lorsque davantage de femmes y sont élues. Il s'inscrit dans le droit fil de la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP qui établit un lien entre gouvernance démocratique et égale participation des hommes et des femmes à la prise de décision.

Une tactique plus courante qui a fait ses preuves un peu partout dans le monde ces dernières années consiste à insister sur la « valeur ajoutée » de la participation des femmes et à souligner que l'égalité des sexes n'est pas seulement bénéfique pour les femmes mais pour tous. L'ONU et la Banque mondiale soulignent, par exemple, l'effet positif de la participation des femmes sur les résultats du développement. La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU met également l'accent sur la participation politique des femmes, considérée comme un moyen d'apporter la paix et la stabilité à des sociétés déchirées par la guerre.

Ces deux arguments ne sont d'ailleurs pas forcément contradictoires : l'inclusion des femmes peut répondre à un souci d'équité tout en apportant une contribution positive à la société. Le débat a parfois été réorienté, notamment en Amérique latine, sur la question des droits. Au Mexique, universitaires, militants et autorités électorales parlent de « droits électoraux-politiques » en référence aux enjeux du respect des quotas de femmes ou à des actes de violence politique perpétrés contre des femmes candidates ou élues.

### Adoption de quotas de femmes

Au vu des 20 dernières années, il apparaît, peut-être plus clairement que jamais, que des mesures concrètes sont nécessaires pour réussir à impulser des changements dans la représentation politique des femmes. Si les pays où il n'y a pas de quotas ont en général enregistré une plus faible évolution du nombre des femmes élues, les quotas ne constituent pas en eux-mêmes une garantie d'augmentation. La représentation des femmes peut stagner, voire baisser, après l'introduction de quotas.

Au plan mondial, on peut tirer trois grands enseignements de l'expérience des quotas. D'abord, pour être efficaces, les politiques de quota doivent poser des obligations claires et fermes. Elles doivent imposer un haut niveau de représentation et stipuler que les femmes doivent être en position éligible. Elles doivent prévoir des sanctions strictes pour les partis qui ne les respectent pas, le rejet des listes étant le moyen le plus puissant et le plus convaincant. La formulation doit empêcher tout moyen de contourner l'application des quotas.

Ensuite, pour avoir un véritable impact, les quotas doivent être adaptés à la situation institutionnelle, c'est-à-dire au système électoral et au système de partis politiques en place. L'application en étant plus facile avec des listes de candidats qu'avec des circonscriptions uninominales, les quotas sont plus efficaces dans les pays qui ont un système de représentation proportionnelle. Par ailleurs, lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir dans chaque circonscription électorale, les partis ont davantage tendance à « équilibrer » les listes de candidats pour tenir compte de différents groupes. S'ils sont correctement pensés, les quotas peuvent également être efficaces dans le cadre de scrutins majoritaires/uninominaux à un tour.

Enfin, pour que les quotas donnent des résultats, il faut que leur application soit soutenue par une forte volonté politique et assortie d'un mécanisme de supervision et de surveillance strict et détaillé. On constate que lorsqu'ils en ont la possibilité, les responsables politiques ont tendance à éviter, voire à contourner, les obligations prévues par les quotas. Un moyen efficace de contrer cette tendance consiste à nommer et à

confondre ceux qui s'y prêtent, en attirant l'attention sur les différentes proportions de femmes élues selon les partis. Une autre stratégie consiste à recourir à des institutions telles que les tribunaux ou les comités électoraux pour clarifier les ambiguïtés de la mise en œuvre des quotas.

### Résistance aux quotas de femmes

Ces dynamiques contraires sont si fortes que les quotas ne suffisent pas, à eux seuls, à assurer l'équilibre des chances sur le terrain politique. Les partis peuvent présenter le nombre requis de femmes tout en trouvant d'autres moyens de contourner l'esprit des quotas. Ils peuvent, par exemple, présenter des candidates « fictives » : des femmes qui n'ont pas l'intention de remporter un siège et ne font pas campagne ou des femmes qui, une fois élues, accepteront de céder leur place à un suppléant masculin. Ce genre de schéma s'est répété dans plusieurs pays latino-américains, au point que des expressions telles que « Juanitas » et « candidatas laranjas » se sont répandues pour désigner le phénomène. Une autre stratégie consiste à nommer des candidates puis à leur refuser le financement nécessaire pour mener une campagne efficace alors que des ressources financières sont octroyées aux candidats masculins.

Autre problème, il arrive que les femmes qui accèdent à des postes politiques grâce à des quotas soient tournées en ridicule, qualifiées de « femmes quotas », qui n'auraient d'autres compétences que celle d'être femme. Ces « mythes » sont réfutés par des études sur la formation des hommes et des femmes parlementaires menées dans des pays aussi divers que l'Argentine, la France, le Maroc et l'Ouganda : elles aboutissent toutes à la conclusion que les femmes élues grâce aux quotas sont tout aussi qualifiées – voire plus qualifiées dans certains cas – que leurs homologues élus hors quotas. Il a d'ailleurs été constaté en Suède que les quotas peuvent même avoir un impact positif sur les qualifications des élus masculins, obligés d'affronter une concurrence plus forte pour un nombre de sièges plus limités. Il arrive donc que la résistance aux quotas se nourrisse de mythes que les faits réfutent.

Enfin, s'agissant des pays pour lesquels des données sont disponibles, on constate une hausse spectaculaire du nombre de candidates. Toutefois les femmes candidates sont souvent bien plus nombreuses – parfois jusqu'à deux fois plus – que les femmes qui sont effectivement élues au Parlement. Au Brésil et en Indonésie, par exemple, environ un tiers des candidats sont des femmes alors qu'elles ne représentent, respectivement, que 9,9 % et 16,8 % des élus à la chambre basse ou unique. Ces exemples montrent qu'il ne suffit pas d'accroître le nombre des femmes candidates pour obtenir un changement de la représentation politique des femmes. Dans ces deux cas, les résultats ont pâti du système électoral de représentation proportionnelle à liste ouverte qui permet aux électeurs de choisir un seul candidat sur la liste d'un parti. Les scrutins à liste ouverte ne sont pas toujours défavorables aux femmes – ce système est utilisé au Danemark et en Finlande où de nombreuses femmes sont néanmoins élues au Parlement – mais ils empêchent de recourir à des moyens contraignants comme l'alternance hommes/femmes pour influencer sur les résultats.

## Pays affichant une forte représentation et utilisation des quotas de femmes, 2015

Pays	Total sièges	Total femmes	% femmes	Quota
1. Rwanda	80	51	63,8	Oui#
2. Bolivie	130	69	53,1	Oui***
3. Andorre	28	14	50,0	Non
4. Cuba	612	299	48,9	Non
5. Seychelles	32	14	43,8	Non
6. Suède	349	152	43,6	Oui*
7. Sénégal	150	64	42,7	Oui**
8. Finlande	200	85	42,5	Non
9. Equateur	137	57	41,6	Oui**
10. Afrique du Sud	400	166	41,5	Oui*
11. Islande	63	26	41,3	Oui*
11. Namibie	104	43	41,3	Oui*
12. Espagne	350	144	41,1	Oui***
13. Mozambique	250	99	39,6	Oui*
13. Norvège	169	67	39,6	Oui*
14. Belgique	150	59	39,3	Oui**
15. Nicaragua	92	36	39,1	Oui***
16. Timor-Leste	65	25	38,5	Oui**
17. Danemark	179	68	38,0	Non
17. Mexique	500	190	38,0	Oui***
18. Pays-Bas	150	56	37,3	Oui*
19. Angola	220	81	36,8	Oui**
20. Slovaquie	90	33	36,7	Oui***

\* Quotas établis par des partis politiques

\*\* Quotas prévus par la loi

\*\*\* Quotas prévus par la loi et quotas établis par des partis politiques

# Sièges réservés

## Tendances émergentes

Les évolutions constatées au cours des 20 dernières années prouvent qu'il est possible d'obtenir des améliorations remarquables de la représentation des femmes en un temps relativement court. Ces résultats ont de plus suscité de nouveaux débats, à l'échelle mondiale et régionale, sur les moyens de résoudre les problèmes de participation des femmes, d'appuyer le travail législatif des femmes et d'évaluer l'impact des femmes dans les parlements.

### De 30 % à la parité

L'objectif de 30 % défini par le programme d'action de Beijing a inspiré de nombreuses campagnes en faveur de l'adoption de quotas de 30 %. Au cours des cinq dernières années, diverses régions du monde - Europe, Amériques, Afrique subsaharienne et Etats arabes - sont passées à l'objectif des 50 %, c'est-à-dire de la « parité absolue ». Cette tendance est apparue dès le début des années 2000 dans des pays d'Europe comme la France, la Belgique et le Portugal. La Bolivie, le Costa Rica et l'Equateur leur ont emboîté le pas à la fin des années 2000. En Afrique, alors que des campagnes en faveur d'une représentation 50/50 sont organisées depuis au moins 10 ans, la transposition dans la loi de l'objectif de parité n'est apparue que récemment, au Sénégal. Une réglementation relative aux partis a été adoptée en Afrique du Sud selon le même principe. Enfin, la Tunisie est le premier pays arabe à avoir adopté une loi sur la parité en 2011.

### Lois et initiatives complémentaires

Ces dernières années, il a été question de lois et d'initiatives complémentaires pour accompagner les quotas de femmes – ou s'y substituer lorsqu'il n'est pas possible d'en mettre en place. Dans les pays où les partis bénéficient d'un financement public, de nouvelles lois réglementant l'accès des partis aux fonds publics comprennent des mesures pour les inciter à présenter et à faire élire davantage de femmes. En Géorgie, par exemple, les partis dont les listes comprennent au moins deux membres des deux sexes pour chaque tranche de dix candidats, perçoivent un bonus de 10 % en plus du financement normal. En Bolivie, en Bosnie-Herzégovine, en Colombie, au Mali, et au Niger, entre 5 et 10 % des financements publics alloués aux partis sont déterminés par la proportion de femmes élues.

D'autres réglementations du financement encouragent le renforcement des capacités des femmes au sein des partis politiques. Ces dernières mesures ne cherchent pas à influencer les processus de sélection des candidats mais obligent les partis à consacrer un certain pourcentage des fonds publics qu'ils perçoivent à des actions favorisant la participation politique des femmes. Au Brésil, en Italie et en République de Corée, les partis sont obligés d'allouer à ce type d'activités entre 5 et 10 % des subventions qu'ils reçoivent de l'Etat. D'autres lois précisent encore davantage la façon dont ces fonds doivent être employés. Au Mexique, les partis doivent consacrer 3 % de leur budget annuel à la formation, à la promotion et au développement des compétences de leadership des femmes. Au Panama, sur les 25 % des financements consacrés par les partis aux actions d'éducation civique et politique, au moins 10 % doivent être employés exclusivement à la formation des femmes.

Les groupes de la société civile comme les partis politiques ont multiplié les occasions de développement des capacités des femmes (stages de formation sur la motivation, la prise de parole en public et la démythification des campagnes électorales, par exemple). Dans des pays comme les États-Unis d'Amérique, où il n'y a pas de financements publics, ces formations portent également sur les stratégies de levée de fonds. Dans certains pays (Australie, Mexique et Royaume-Uni, par exemple) les partis et les organisations de femmes ont mis en place des programmes de mentorat sur la base de binômes composés d'une candidate potentielle et d'une femme politique plus chevronnée.

### **Diversification des femmes parlementaires**

Jusqu'à récemment, dans les mesures visant à promouvoir leur accès à la politique les femmes étaient perçues comme une catégorie uniforme. Pourtant il va sans dire que, comme les hommes, les femmes sont différentes les unes des autres, certains sous-groupes étant privilégiés par rapport à d'autres. Une étude d'envergure mondiale portant sur la représentation politique des femmes des groupes ethniques minoritaires montre que ces dernières constituent 11,2 % de la population globale mais seulement 2,1 % des parlementaires. En revanche, la représentation politique des hommes des groupes minoritaires est plus ou moins proportionnelle (10,8 % des parlementaires pour 11,3 % de la société). De même, un rapport de l'UIP de 2014 sur les jeunes parlementaires établit que les femmes de moins de 45 ans constituent de loin le groupe le moins bien représenté dans les parlements nationaux, avec seulement 8 % contre 16 % pour leurs homologues masculins et les femmes plus âgées. Les hommes plus âgés, qui sont largement surreprésentés, constituent, quant à eux, 60 % de l'ensemble des parlementaires.

Ces statistiques soulignent la nécessité de déterminer de quels groupes de femmes sont issues les élues et de concevoir des stratégies pour atteindre d'autres sous-groupes. Les bénéficiaires des quotas de femmes sont généralement issues des groupes dominants tandis que les quotas de minorités ethniques bénéficient généralement aux hommes des groupes minoritaires. Dans les quelques pays où il existe des quotas pour ces deux groupes (au Burundi par exemple) les femmes des groupes minoritaires ont bénéficié de meilleures opportunités électorales. Certains quotas de jeunes en tiennent compte et intègrent aussi la dimension de genre : la Constitution kenyane de 2010 prévoit, par exemple, deux sièges réservés au Sénat pour les jeunes de 18 à 35 ans, un homme et une femme.

### **Agression et harcèlement des femmes politiques : de nouveaux obstacles à la participation politique des femmes**

Ces dernières années, un nombre croissant d'organisations internationales et de réseaux locaux de femmes politiques ont organisé des séminaires et publié des études de cas évoquant une vague montante d'actes de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes politiques. L'attention a en particulier été attirée sur la couverture sexiste de certains médias traditionnels et de nouveaux médias sociaux, notamment par la diffusion d'images et de messages dégradants les concernant. Sous une grande diversité de formes, ces actes transmettent tous un message similaire : les femmes n'ont rien à faire dans la sphère politique.

Cette opposition peut s'exprimer par la violence physique, allant jusqu'à la mise en cause de l'intégrité physique des femmes ou des membres de leur famille. Des meurtres, des enlèvements et des agressions ont été commis. Quant à la violence psychologique, elle est traumatisante et peut perturber l'état mental d'un individu comme son bien-être émotionnel. Il peut s'agir de menaces de violences physiques ou d'actes visant à nuire socialement aux femmes : menaces de mort, viols, atteintes à la réputation. La violence économique vise à contrôler l'accès des femmes à la sphère politique ou la façon dont elles s'y comportent en restreignant systématiquement leur accès aux ressources économiques existantes qui sont, par contre, mises à disposition des candidats masculins. Les femmes se voient, par exemple, refuser des fonds pour financer leur campagne ou une fois qu'elles sont élues, le salaire qui leur est dû ne leur est pas versé. Il existe, enfin, une violence symbolique qui s'exerce au niveau de la description et de la représentation et vise à effacer ou à annihiler la présence des femmes à des postes politiques. Elle peut prendre la forme d'une objectification sexuelle, dans les médias sociaux ou en séance parlementaire, ou d'actes comme la fermeture délibérée des micros pour empêcher les femmes de s'exprimer. Ces actes peuvent être commis par des partis rivaux mais aussi par des collègues au sein d'un même parti ou même par des familiers.

Si le problème de la violence et du harcèlement à l'encontre des femmes politiques se manifeste d'une manière ou d'une autre dans toutes les régions du monde, c'est sur le continent américain qu'il a été le plus étudié. En Bolivie, les débats à ce sujet remontent à 2000. A cette date, des conseillères se sont réunies pour discuter des rapports qui, émanant de l'ensemble du pays, signalaient des actes de harcèlement et de violence à l'encontre des femmes des collectivités locales. Au cours des 10 années qui ont suivi, plus de 4 000 réclamations d'élues ont été recueillies. En 2012, une loi a été votée pour faire de ces actes des infractions passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à la prison. Des projets de lois similaires ont été présentés en Equateur en 2011, et, en 2013, au Pérou, au Mexique et au Costa Rica.

### **Appui au travail parlementaire des femmes et promotion de la solidarité entre femmes**

Entrer au Parlement revient à passer un premier obstacle mais une fois élues, les femmes parlementaires se trouvent confrontées à une nouvelle série de problèmes : elles doivent s'imposer et acquérir de l'influence sur les processus décisionnels. En d'autres termes, l'élection d'un plus grand nombre de femmes n'est pas nécessairement synonyme d'un plus grand pouvoir politique des femmes. Pour atteindre ce dernier objectif, différentes stratégies sont apparues. Les femmes n'ayant pas toujours accès aux mêmes réseaux que les hommes, il est souvent utile d'organiser des séances d'accueil à l'intention des nouvelles élues en plus des formations traditionnellement proposées à tous les nouveaux parlementaires, pour les aider à maîtriser tous les aspects de la vie parlementaire.

La création de groupes parlementaires de femmes permet également de soutenir le travail législatif des femmes, de les réunir en faisant abstraction des clivages de partis et de les aider à établir des liens avec les acteurs de la société civile. Le degré de formalité et de coopération de ces groupes dépend souvent du contexte

politique : il sera plus difficile aux femmes de se regrouper officiellement s'il existe d'importantes divisions entre partis. Le Forum des femmes rwandaises parlementaires, créé en 1996, jouit d'une reconnaissance officielle et réunit toutes les femmes parlementaires. Il entreprend des actions de sensibilisation, au nom des femmes, détermine des priorités législatives et vérifie que les textes législatifs intègrent la dimension de genre. De plus, il veille au renforcement des capacités de ses membres en proposant des formations, une assistance administrative et des conseils techniques d'experts. Le Forum accueille aussi des parlementaires masculins, en tant que « membres sympathisant », ce qui permet l'établissement de partenariats stratégiques pour mieux faire avancer l'égalité hommes-femmes.

### Vers des parlements sensibles au genre

De nouvelles initiatives s'orientent sur le Parlement en tant que lieu de travail. La publication de l'UIP sur les *Parlements sensibles au genre* répertorie bon nombre de ces initiatives et présente les efforts déployés par les parlements pour mieux accueillir les femmes. En voici quelques exemples : réorganisation des horaires des séances pour permettre aux parlementaires de passer des soirées en famille, mise en place de congés parentaux, instauration de solutions alternatives de vote en l'absence de suppléant, installation de crèches et de salles d'allaitement dans les locaux du Parlement, utilisation au Parlement d'un vocabulaire plus inclusif et respectueux des femmes. En Espagne, le règlement intérieur du Parlement a, par exemple, été révisé pour imposer l'utilisation des formes masculines et féminines en plénière et en commission, en lieu et place du seul masculin pluriel, pour désigner à la fois les femmes et les hommes.

### L'influence des femmes au Parlement

Les campagnes en faveur d'un plus grand nombre de femmes au Parlement suggèrent souvent que les femmes induiront une nouvelle manière de faire de la politique, imposeront de nouvelles priorités, adopteront un style différent d'interaction

avec les électeurs et influenceront sur la propre culture politique des parlements. Jusqu'à récemment, la recherche sur ces sujets a été limitée par le petit nombre des femmes parlementaires. Les grands changements intervenus au cours des 20 dernières années devraient permettre à la recherche de vérifier la validité de ces idées.

Des travaux de recherche étayés par des entretiens avec des parlementaires hommes et femmes présentés dans l'enquête de l'UIP *Egalité en politique*, montrent que la présence des femmes a, de fait, imposé des changements dans les parlements. Des thèmes nouveaux, tels que la violence faite aux femmes ou la santé des femmes, sont désormais à l'ordre du jour : il n'est pas sûr que sans les femmes ces questions auraient reçu l'attention qu'elles méritent. Les femmes parlementaires contribuent aussi, au moins dans certains cas, à l'établissement d'un climat politique plus collaboratif, tant au sein des partis qu'entre eux. En outre, la présence de femmes met les autres femmes en confiance et les incite à prendre contact avec leurs représentant(e)s, ce qui renforce la communication et la responsabilité démocratiques.

La recherche peut désormais se pencher sur toutes ces questions, d'autant que dans de nombreux parlements du monde, la proportion des femmes se rapproche de l'objectif des 30 % fixé à Beijing. Tandis que ce chiffre est souvent considéré comme la « masse critique » nécessaire pour que la voix politique des femmes soit audible, il n'a pas encore été clairement établi si d'autres aspects du contexte politique conditionnent l'influence que les femmes, en tant que groupe, peuvent avoir sur l'institution parlementaire et sur ses résultats. D'après les données disponibles, il semble que la présence des femmes, qui relève déjà d'une question de respect des droits politiques fondamentaux, a de plus tendance à changer la façon dont se fait la politique. En outre, la participation des femmes et des hommes accroît la réactivité des parlements aux besoins de tous les citoyens. En d'autres termes, l'égalité en politique a un effet de renforcement des parlements.

### Présidentes de parlement

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les femmes occupaient 15,8 % des présidences de chambres parlementaires dans le monde, soit une augmentation d'un point par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 28 Présidentes de chambres uniques ou basses

Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bangladesh, Bolivie\*, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Dominique, Equateur, Fidji, Inde, Italie, Lettonie, Lituanie, Maurice, Mozambique, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie, Singapour, Suriname, Turkménistan.

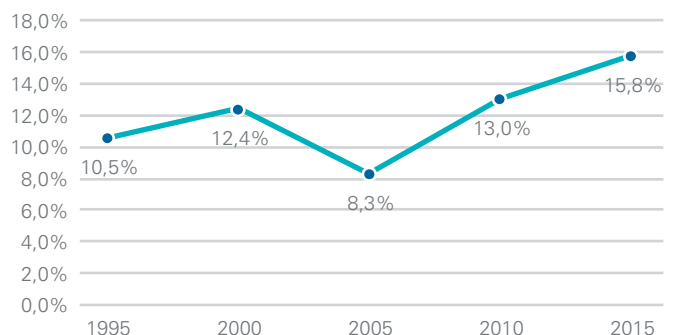
\*Présidente élue

#### 15 Présidentes de chambres hautes

Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Chili, Fédération de Russie, Gabon, Guinée équatoriale, Pays-Bas, République dominicaine, Royaume-Uni, Swaziland, Zimbabwe.

Figure 3

### Evolution (en %) des présidentes de parlement – 1995-2015





# Annexe

## Les femmes dans les chambres basses et uniques des parlements en 1995 et en 2015\*

Pays*		% de femmes en 1995	% de femmes en 2015	Variation en pts de pourcentage
1	Rwanda	4,3	63,8	59,5
2	Andorre	3,6	50,0	46,4
3	Bolivie	10,8	53,1	42,3
4	Equateur	4,5	41,6	37,1
5	Sénégal	11,7	42,7	31,0
6	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	3,3	33,3	30,0
7	Angola	9,5	36,8	27,3
"	Belgique	12,0	39,3	27,3
9	Cuba	22,8	48,9	26,1
10	Ethiopie	2,0	27,8	25,8
11	Mauritanie	0,0	25,2	25,2
12	Espagne	16,0	41,1	25,1
13	Algérie	6,7	31,6	24,9
14	République-Unie de Tanzanie	11,2	36,0	24,8
15	Tunisie	6,7	31,3	24,6
16	Mexique	14,2	38,0	23,8
17	Bélarus	3,8	27,3	23,5
18	Namibie	18,1	41,3	23,2
19	Nicaragua	16,3	39,1	22,8
20	Slovénie	14,4	36,7	22,3
21	Lesotho	4,6	26,7	22,1
22	Singapour	3,7	25,3	21,6
23	France	6,4	26,2	19,8
24	Costa Rica	14,0	33,3	19,3
25	Cameroun	12,2	31,1	18,9
"	Pakistan	1,8	20,7	18,9
27	Honduras	7,0	25,8	18,8
28	Kirghizistan	4,8	23,3	18,5
29	Philippines	8,8	27,2	18,4
30	Portugal	13,0	31,3	18,3
31	Burundi	12,3	30,5	18,2
32	Australie	8,8	26,7	17,9
"	Croatie	7,9	25,8	17,9
34	Emirats arabes unis	0,0	17,5	17,5
35	Trinité-et-Tobago	11,1	28,5	17,4
36	Bosnie-Herzégovine	4,5	21,4	16,9
"	Madagascar	3,6	20,5	16,9
38	Zimbabwe	14,7	31,5	16,8
39	El Salvador	10,7	27,4	16,7
"	Kenya	3,0	19,7	16,7
"	Sainte-Lucie	0,0	16,7	16,7
42	Afrique du Sud	25,0	41,5	16,5
"	Guinée équatoriale	7,5	24,0	16,5
"	Seychelles	27,3	43,8	16,5

	Pays*	% de femmes en 1995	% de femmes en 2015	Variation en pts de pourcentage
45	Maroc	0,6	17,0	16,4
"	Togo	1,2	17,6	16,4
47	Lituanie	7,1	23,4	16,3
48	Soudan	8,2	24,3	16,1
49	République de Moldova	4,8	20,8	16,0
50	Islande	25,4	41,3	15,9
"	Italie	15,1	31,0	15,9
52	Iraq	10,8	26,5	15,7
53	République démocratique populaire lao	9,4	25,0	15,6
54	Monaco	5,6	20,8	15,2
55	Albanie	5,7	20,7	15,0
"	Grèce	6,0	21,0	15,0
57	Guinée	7,0	21,9	14,9
58	Cambodge	5,8	20,3	14,5
59	Mozambique	25,2	39,6	14,4
60	République de Corée	2,0	16,3	14,3
61	Tadjikistan	2,8	16,9	14,1
62	Royaume-Uni	9,2	22,8	13,6
63	Grenade	20,0	33,3	13,3
"	Israël	9,2	22,5	13,3
65	Kazakhstan	13,4	26,2	12,8
66	Djibouti	0,0	12,7	12,7
67	Dominique	9,4	21,9	12,5
"	Paraguay	2,5	15,0	12,5
69	Pérou	10,0	22,3	12,3
70	Liechtenstein	8,0	20,0	12,0
"	Turquie	2,4	14,4	12,0
72	Malte	1,5	13,0	11,5
73	Guyana	20,0	31,3	11,3
74	Malawi	5,6	16,7	11,1
"	Pologne	13,0	24,1	11,1
"	Venezuela	5,9	17,0	11,1
77	Mongolie	3,9	14,9	11,0
"	Panama	8,3	19,3	11,0
79	Argentine	25,3	36,2	10,9
"	Sao Tomé-et-Principe	7,3	18,2	10,9
81	Jordanie	1,3	12,0	10,7
82	Allemagne	26,3	36,5	10,2
"	Nouvelle-Zélande	21,2	31,4	10,2
84	Ouzbékistan	6,0	16,0	10,0
85	Bangladesh	10,3	20,0	9,7
"	Cabo Verde	11,1	20,8	9,7
"	Fidji	4,3	14,0	9,7
"	Niger	3,6	13,3	9,7
89	Roumanie	4,1	13,7	9,6
90	Suisse	21,0	30,5	9,5
91	Colombie	10,8	19,9	9,1
"	République dominicaine	11,7	20,8	9,1

	Pays*	% de femmes en 1995	% de femmes en 2015	Variation en pts de pourcentage
93	Finlande	33,5	42,5	9,0
"	République tchèque	10,0	19,0	9,0
95	Kiribati	0,0	8,7	8,7
96	Bhoutan	0,0	8,5	8,5
97	Etats-Unis d'Amérique	10,9	19,3	8,4
98	Chili	7,5	15,8	8,3
"	Gabon	5,9	14,2	8,3
"	Luxembourg	20,0	28,3	8,3
101	Ukraine	3,8	11,8	8,0
102	Turkménistan	18,0	25,8	7,8
103	Burkina Faso	5,6	13,3	7,7
104	Canada	18,0	25,2	7,2
"	Mali	2,3	9,5	7,2
106	Bulgarie	13,3	20,4	7,1
"	Chypre	5,4	12,5	7,1
108	Estonie	12,9	19,8	6,9
109	Japon	2,7	9,5	6,8
110	Barbade	10,7	16,7	6,0
"	Uruguay	7,1	13,1	6,0
"	Zambie	6,7	12,7	6,0
113	Suriname	5,9	11,8	5,9
114	Antigua-et-Barbuda	5,3	11,1	5,8
"	Congo	1,6	7,4	5,8
"	Viet Nam	18,5	24,3	5,8
117	Libéria	5,7	11,0	5,3
118	Bahamas	8,2	13,2	5,0
"	Saint-Marin	11,7	16,7	5,0
120	Indonésie	12,2	17,1	4,9
121	Inde	7,2	12,0	4,8
122	Pays-Bas	32,7	37,3	4,6
123	Danemark	33,5	38,0	4,5
124	Arménie	6,3	10,7	4,4
"	Géorgie	6,9	11,3	4,4
126	Irlande	12,0	16,3	4,3
127	Maurice	7,6	11,6	4,0
"	Slovaquie	14,7	18,7	4,0
129	République démocratique du Congo	5,0	8,9	3,9
130	Autriche	26,8	30,6	3,8
131	Guinée-Bissau	10,0	13,7	3,7
132	Azerbaïdjan	12,1	15,6	3,5
"	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	9,5	13,0	3,5
134	Suède	40,4	43,6	3,2
135	Swaziland	3,1	6,2	3,1
136	Lettonie	15,0	18,0	3,0
137	Ghana	8,0	10,9	2,9
138	République arabe syrienne	9,6	12,4	2,8
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0	2,7	2,7
140	Chine	21,0	23,6	2,6
"	Malaisie	7,8	10,4	2,6

Pays*	% de femmes en 1995	% de femmes en 2015	Variation en pts de pourcentage
142 Bénin	6,0	8,4	2,4
143 Brésil	7,0	9,0	2,0
144 Samoa	4,3	6,1	1,8
145 Gambie	7,8	9,4	1,6
146 Koweït	0,0	1,5	1,5
147 Côte d'Ivoire	8,0	9,2	1,2
148 Erythrée	21,0	22,0	1,0
" Jamaïque	11,7	12,7	1,0
150 Guatemala	12,5	13,3	0,8
" Liban	2,3	3,1	0,8
152 Comores	2,4	3,0	0,6
153 Sri Lanka	5,3	5,8	0,5
154 Haïti	3,8	4,2	0,4
155 Fédération de Russie	13,4	13,6	0,2
" Norvège	39,4	39,6	0,2
157 Iles Marshall	3,0	3,0	0,0
" Micronésie (Etats fédérés de)	0,0	0,0	0,0
" Palaos	0,0	0,0	0,0
" Thaïlande	6,1	6,1	0,0
161 Iles Salomon	2,1	2,0	-0,1
162 Belize	3,4	3,1	-0,3
" Iran (République islamique d')	3,4	3,1	-0,3
" Nauru	5,6	5,3	-0,3
165 Maldives	6,3	5,9	-0,4
" Yémen	0,7	0,3	-0,4
167 Botswana	10,0	9,5	-0,5
168 Tuvalu	7,7	6,7	-1,0
169 Hongrie	11,4	10,1	-1,3
170 Tchad	16,4	14,9	-1,5
171 Vanuatu	2,2	0,0	-2,2
172 Tonga	3,3	0,0	-3,3
173 République populaire démocratique de Corée	20,1	16,3	-3,8
174 Saint-Kitts-et-Nevis	13,3	6,7	-6,6

\*Pays pour lesquels des données sont disponibles pour 1995 et 2015.



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50  
+41 22 919 41 60  
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5  
CH - 1218 Le Grand-Saconnex  
Genève  
www.ipu.org

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2015 - ISSN 1993-520x

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle œuvre à préserver la paix et elle impulse un changement démocratique positif par le dialogue politique et une action concrète. Mise en page par Ludovica Cavallari, imprimé par Courand